

Le droit administratif conseils?

Par **nefertiti**, le **25/11/2011** à **12:20**

Bonjour à tous,

J'espere que certain sont dans mon cas de figure , je ne comprends rien au droit administratif c du chinois pour moi .Je suis parti une fois en td je me suis ennuyé et j'ai failli m'endormir.De plus , je voulais savoir comment (ceux qui comprennent quelque chose à cette matière) ont des bonne notes , je veux juste quelque conseils, je sens que je vais faire l'impasse sur cette matière, je veux juste limiter la casse .En effet, au galop d'essai g rien compris à l'arrêt donc g fait une ligne sur la copie.

merci de m'aider urgent[smile17]

Par **Yann**, le **25/11/2011** à **15:22**

Le droit administratif n'est pas plus compliqué que le droit privé. Il faut s'y mettre, c'est tout. C'est vrai que les thèmes abordés sont moins parlant à des étudiants en 2ème année que ceux de droit privé: on voit tous ce qu'est un vol ou un contrat, en revanche le service public c'est pas ce qu'il y a de plus évident.

Pour réussir, il n'y a pas de recette miracle, ni de secret bien gardé par les quelques élus qui pratiquent cette matière(*après c'est vrai que nous appartenons à l'élite, mais c'est un autre sujet[smile4]*). Ça se bosse. Il faut lire les arrêts importants, préparer ses cours, etc...

Tu n'as pas compris le TD auquel tu as assisté. Le problème vient peut-être de là. Si tu n'as assisté [s]qu'à un[/s] TD et non à tous, forcément il te manque des éléments. Mais là à part rencontrer Marty Mc Fly...

Par **bulle**, le **25/11/2011** à **15:24**

Bonjour,

Je vous conseille de lire ce sujet: <http://www.juristudiant.com/forum/la-l2-c-est-cho-t2032.html>

Sinon, il est mieux de prendre un livre en plus de son cours pour les notions que vous ne comprenez pas. Pour comprendre les arrêts les plus importants, le GAJA est indispensable et

concernant les arrêts en général, il est bien d'aller lire des revues de droit administratif (notamment si on vous donne des références) afin d'en comprendre le contenu et la portée.

Le droit administratif ne coulant pas de source pour beaucoup d'étudiants, la seule méthode est de travailler dur!

Par **Yann**, le **25/11/2011** à **15:56**

On a également pas mal de guides concernant la méthodologie des arrêts: commentaires, fiches, etc... Si tu fouilles un peu sur le forum tu devrais trouver de quoi faire.

Par **nefertiti**, le **26/11/2011** à **10:57**

Merci à tous ,

Je pense que je vais vraiment m'y mettre à fond .

merci du conseil .

Bonne journée[smile3]

Par **Yn**, le **26/11/2011** à **14:12**

Je n'ai jamais rien compris au droit administratif lors de ma L2, pour la difficulté venait des arrêts du Conseil d'État (qui aime bien faire loooooooooooooooooong pour pas grand-chose souvent).

Pour l'arrêt, il faut essayer d'isoler les éléments clefs, de dégager les choses essentielles à commenter pour les mettre en relation avec le cours.

Au niveau des cours, j'essayais d'apprendre le plus schématiquement possible (ex : critères pour qualifier un service public, quelles discussions doctrinales), et [s]surtout plein d'arrêt[/s] pour pouvoir les replacer.

Après, mes conseils ne sont peut-être pas les plus pertinents étant donné que j'ai fait tout mon possible pour exclure tout ce qui touchait au droit public.

Par **Yn**, le **26/11/2011** à **14:22**

Fanny51, tout dépend du but recherché : si tu souhaites comprendre le droit administratif, non ça ne va pas vraiment t'aider.

Si tu cherches à mieux comprendre le droit consti (et le droit en général) oui c'est un ouvrage qui a son utilité.

Par **nefertiti**, le **26/11/2011** à **14:53**

Mais le pire pour moi c que les cours de droit administratif en cours margistraux sont comprehensibles mais une fois en td je ne comprends plus ou j'ai dû mal à le coordonner avec le cours.En conséquence, je n'y vais plus d'autant plus que mon chargé de td est super sévère avec nous il mets des gros cartons.En somme , je vais bosser ses cours pour essayer au moins de limiter les dégats.Je veux dire aussi que les td ça ne sert à rien juste à faire chier les étudiants.

Merci bonne journée.

Par **lamskd**, le **26/11/2011** à **17:00**

Tu fais du strat en L3??

Par **Thibault**, le **27/11/2011** à **12:34**

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Il n'y a pas que des bons professeurs. Pour comprendre le droit administratif et les points plus en détails (SP etc.), il faut comprendre la philosophie du droit administratif en une globalité, sinon ça ne sert à rien. Pour cela, rien de mieux que de lire les arrêts du GAJA, qui commentent en droit mais pas que, les arrêts fondamentaux.

Pour t'éclairer, essaye déjà de comprendre que le droit administratif s'axe autour de la problématique de compétence des ordres juridictionnels: le premier semestre de L2 est voué à savoir quand le JA est compétent, d'où l'étude des arrêts sur le SP, les SPA, les actes administratifs etc.: si l'on est pas dans de telles situations, alors le JA n'a pas vocation à agir. Le point de départ est donc l'apprentissage de tous ces critères attributifs de compétence au JA, dont le mastodonte est le service public (qui sert à déceler la présence d'actes administratifs, du domaine public, d'établissements publics etc.).

Essaye de caser cela dans une globalité et ça ira sûrement mieux.

Bien à toi,
Thib

Par **Mona**, le **30/11/2011** à **14:14**

J'arrive un peu tard dans la discussion mais, nefertiti, ayant donner des conseils quant à tes

interrogations sur un autre sujet du forum concernant les TD de droit administratifs je suis aller voir tes messages déjà postés et me permet de protester...

Au risque de passer pour une rabat-joie: [citation]Je veux dire aussi que les td ça ne sert à rien juste à faire chier les étudiants. [/citation] est-ce vraiment toi qui dit cela??? Parce que arriver en deuxième année de droit et dire de telles absurdités je ne comprend pas (oui ba oui, je suis choquée [smile33])

Que tu n'aimes pas le droit administratif et que tu trouve cela difficile je le comprend parfaitement. Etant donné qu'en licence les matières touchent à des notions générales il me semble normal de ne pas tout aimer. Mais de là à être si contrarier d'aller en TD alors que c'est quand même la plus jolie occasion donnée aux étudiants de comprendre un peu ce qui se dit en cour magistral... non, je ne suis pas d'accord. Je pense sincèrement que les chargés de TD, aussi sévères qu'ils soient, prennent quand même de leur temps et se donnent du mal pour nous apprendre des choses!

De plus, je pensais que les TD étaient obligatoires? dans quelle fac es-tu pour pouvoir ne pas y aller? [smile7]

Grrrrr, tu m'as un peu frustrée quand même. Mais a y est, mon coup de gueule est passé [smile36]

Par **nefertiti**, le **01/12/2011** à **14:45**

Ce que je voulais dire c que les TD prennent du temps , il faut faire son travail tout le temps , à coté de mes etudes je bosse pour pourvoir financer mes études.C pour cela que je râle à propos des TD.

bonne fin de journée.

Par **lamskd**, le **01/12/2011** à **18:55**

Généralement, quand tu bosses, tu peux demander à passer seulement les examens.

Par **yhasrandy**, le **16/03/2018** à **14:49**

non mais serieux! Nefertiti? tu manques vraiment pas de culot

Par **Camille**, le **16/03/2018** à **18:51**

Bonjour,
[citation]non mais serieux! Nefertiti? tu manques vraiment pas de culot[/citation]

Et vous, le culot, vous en faites quoi ?

Vous débarquez sur ce forum sans même dire bonjour et vous interpellez une personne dont le dernier message date de 2013 !

Sûrement qu'elle va vous répondre...

Vous êtes spécialiste en paléontologie juridique ?

[smile4]

Par **LouisDD**, le **16/03/2018** à **19:10**

Le printemps arrive, les mustélidés émergent de leur sommeil d'hiver...[smile25]

Par **Camille**, le **16/03/2018** à **20:40**

Re,

J'ai failli le rajouter à mon message !

Des archéo-mustélidés, maintenant !

[smile36]